

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à 18 h 30, se sont réunis en séance publique à la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de GUETHARY, sous la présidence de Mme Marie-Pierre BURRE-CASSOU, maire, dûment convoqués le 06 mars 2026.

Présents: Mme Françoise ETCHAVE, M. Michel DEGERT, Mme Nicole DIRASSAR, M. Cédric CURUTCHET, adjoints ; Mme Marthe AUZI, Mme Capucine DECREME, M. Joël COUTIER, M. Philippe AGUERRE, M. Pierre DURONEA, Mme Julie DAUBAS, M. Benoit LAMERAIN, M. Thierry GENIN-ETCHEBERRY conseillers municipaux.

Absents excusés : M. Pierre PAULIAC (a donné procuration à M. Joël COUTIER), Mme. Pascale ETCHEMENDY (a donné procuration à M. Benoit LAMERAIN).

Secrétaire de séance : Mme Marthe AUZI

Le quorum étant atteint, Mme la maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2026.
- **DELIBERATIONS**
 - N°1 : Approbation du compte financier unique 2025
 - N°2 : Affectation des résultats
 - N°3 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026
 - N°4 : Attribution de subventions aux associations
 - N°5 : Vote du budget primitif 2026
 - N°6 : Droits d'occupation du domaine public et autres tarifs
 - N°7 : Demande de financement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque conformément au dispositif d'accompagnement des communes pour des études préalables
 - N°8 : Approbation de la convention pour le dépôt- vente du livre « Guéthary – Getaria, Regard d'artistes – Artisten soak » avec l'Office de Tourisme Pays-Basque
 - N°9 : Changement de classification et dénomination d'un chemin
 - N°10 : Approbation de la convention de gestion du chemin Margotenia
 - N°11 : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AD 48
 - N°12 : Approbation de la cession des parcelles AD 55 (b) AD 55 (c) AD 55 (d)

Compte-rendu des décisions prises par Mme la Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations de Mme la maire

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle pas d'observation ; il est adopté à l'unanimité.

Mme la Maire : « Ce soir, nous avons un certain nombre de délibérations budgétaires, avant d'aborder ces questions, je souhaiterais faire quelques remarques, pour faire taire des rumeurs, pour ne pas dire des inepties, où en tout cas des contrevérités qui circulent, plutôt des mensonges qui circulent en ce moment et qui sont véhiculés par des esprits peu ouverts au mécanisme financier d'une commune. Les finances vont mal, la commune est mal gérée, on est au bord de la tutelle financière, donc puisque ma gestion est mise en cause, je vais vous donner quelques éléments et quelques chiffres sur ces 6 années. Mais en tout cas, je ne vais laisser personne salir le travail que l'équipe a réalisé pendant ces 6 ans. J'assume d'avoir désendetté la commune, qui soi-disant conduirait à une mise sous tutelle, n'ayons pas peur des mots. En 2019, l'endettement par habitant s'élevait à 2506,84€. Fin 2025, l'endettement par habitant est de 1715,16€. Soit une diminution de 800 € par habitant. Les dépenses d'investissement, fin 2019 était de 2014,20 € par habitant. Fin 2025, elle s'élevait à 1261,07 €. Alors que les dotations de fonctionnement n'ont cessé de baisser pendant cette même période. On a donc réussi à investir tout en diminuant l'endettement. Le montant des investissements total durant ce mandat s'élève à 8 000 066,14 € hors dette de l'EPFL. Malgré tout, si l'on ajoute cette dette, qui s'élève à 3 650 000 €, on arrive à 11 716 913,64 € pour être précis, d'investissement. On est loin des 15 000 000 €, prétendument annoncés et si tel était le cas, avec seulement 4 ans de ratio de désendettement, je pense qu'on ne pourrait que se féliciter de ce résultat. Et encore une fois, on est loin des 15 millions qui on étaient annoncés dans la presse. Sur l'engagement de l'EPFL à nos côtés, il ne faut pas confondre endettement et capitalisation ou encore constitution d'un patrimoine. Ce patrimoine va être transformé, valorisé par la commune, la revente, si tel est le cas, couvrira l'investissement et en tout cas, les locations seront créatrices de ressources. On a pu aussi me reprocher mon manque de transparence des finances communales. Alors, je rappelle que le budget est voté publiquement en conseil municipal, qu'il fait l'objet d'une présentation annuelle dans le bulletin municipal qui suit le vote du budget, et comme toutes délibérations, il est publié sur le site internet de la mairie, en toute clarté. Mais c'est vrai que le public présent aux conseils municipaux ces 6 dernières années était plus rare qu'aujourd'hui, et l'intérêt soudain qu'il suscite me paraît pour le moins suspect. Je crois que sur l'ensemble des conseils municipaux, on a rarement obtenu autant de monde. Encore et toujours des mensonges qui sont véhiculés, la section fonctionnement serait en déficit en 2025. Comment peut-on prétendre de telles absurdités ? L'excédent 2025, on le verra tout à l'heure lorsque l'on va délibérer sur le compte financier unique, l'excédent s'élève à 606 107,04 €. Et heureusement, que l'on a un excédent de fonctionnement. J'ai lu : « à quoi ça sert de dégager des recettes de fonctionnement ? » Cela prouve encore une fois, une méconnaissance du fonctionnement d'un budget communal et si vous me le permettez, je vais reprendre quelques notions. Le budget est un acte de prévision et d'autorisation financière. Il permet d'encaisser les recettes et d'engager les dépenses. Il permet, d'une part d'assurer les missions de service public, de planifier et prioriser les actions en lien avec les orientations politiques et permet de porter une ambition pour la commune. Le budget communal s'articule autour de 2 sections. La section fonctionnement, c'est la gestion du quotidien, qui est nécessaire au fonctionnement des services municipaux. Les recettes sont constituées des impôts locaux, des dotations de l'Etat, des revenus du patrimoine et des produits des services. Les dépenses, opérations courantes, charges de personnel, entretien, eau, gaz, électricité, subventions aux associations, intérêt de la dette, assurances, divers contrats de services. La section investissement, c'est la capacité d'investir après paiement des charges et des dettes. Les dépenses sont constituées des projets structurants d'équipements, infrastructure, acquisition foncière, annuité du capital de la dette. Les défis que le budget d'investissement doit relever sont la transition énergétique, la rénovation et l'entretien des bâtiments et les mobilités douces. Les recettes d'investissement sont constituées des

diverses subventions qui sont en lien avec les projets structurants, de l'excédent de fonctionnement, des emprunts et du fonds de compensation de la TVA. L'excédent de fonctionnement ou capacité d'autofinancement permet d'abonder les dépenses d'investissement et permet d'assurer le remboursement de la dette en capital. C'est d'ailleurs une obligation réglementaire. Et une commune qui ne dégagerait pas un excédent de fonctionnement serait dans une mauvaise situation. Plus il est important et plus la capacité de la commune à investir est importante, sans avoir recours à l'emprunt ou au moins le minimiser. Si la capacité d'autofinancement est insuffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité de la dette, la commune est alors placée sous surveillance de l'Etat et peut faire l'objet d'une mise sous tutelle, dans ce cas-là. Je rappelle, nous allons le voir, cette année, nous dégageons plus de 600 000 € de capacité d'autofinancement.

Le budget doit être présenté en équilibre, il doit être sincère, il ne faut pas sous-évaluer ou surévaluer, ni recettes ni dépenses mais il convient d'être prudent lorsque l'on l'élabore. Les indicateurs principaux de santé financière d'une commune sont le taux d'épargne brute, l'excédent de fonctionnement et le ratio de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui seront nécessaires pour rembourser le capital de la dette. Et il doit être voté avant le 15 avril. Compte tenu des échéances à venir, il était prudent de voter ce budget avant de passer la main à une autre équipe qui le temps de l'installation et de la prise en main des affaires, n'aurait pas eu le temps matériel de voter un budget avant le 15 avril. Il n'en demeure pas moins que la prochaine équipe pourra, selon les projets et ses choix politiques, faire un budget modificatif.

Voilà ce que je voulais dire en préambule. Deux autres chiffres : les recettes de fonctionnement représentent, sur l'exercice 2025, 2071,32 € par habitant. Les dépenses de fonctionnement 1608,64€. Et les ressources fiscales de la commune ramenées par habitant, sont de 1122,45 €. »

DELIBERATION N°1: APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Mme la maire indique au conseil municipal que la commune a souhaité s'inscrire dans la procédure du Compte Financier Unique (CFU), document budgétaire qui se substitue à la fois au compte de gestion et au compte administratif.

Sa mise en place, est obligatoire au 1^{er} janvier 2026, vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Puis Mme la maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU 2025 de la commune. :

Total des dépenses de fonctionnement : 2 107 325,07 €

Total des recettes de fonctionnement : 2 713 432,11 €

Excédent de clôture de fonctionnement : 606 107,04 €

Total des dépenses d'investissement :	1 395 363,23 €
Total des recettes d'investissement :	1 659 633,25 €

Excédent de clôture d'investissement : 264 270,02 €

Soit un excédent cumulé de 870 377,06 €

Mme la maire se retire pour laisser la présidence à Mme Françoise ETCHAVE, 1^{ère} adjointe, et ne prend pas part au vote.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous la présidence de Mme Françoise ETCHAVE, 1^{ère} adjointe, approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Françoise ETCHAVE, 1^{ère} adjointe, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Mme la Maire : « Je pense quand même avoir fait la preuve de l'état des finances de la commune et je suis fière de laisser un excédent de 870 377,06_€ en cette fin d'année et pour terminer mon mandat.»

DELIBERATION N° 2 : AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice 2025 fait apparaître au compte financier unique, un excédent de fonctionnement de 606 107,04 € et un excédent d'investissement de 264 270,02 € qu'il convient de reporter sur le budget primitif 2026.

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide pour le budget primitif 2026 :

- d'affecter la somme de 606 107,04 € de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement compte 1068 recettes,
- de reporter la somme de 264 270,02 € en section d'investissement, compte 001 excédent.

DELIBERATION N° 3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Mme la maire explique que la commune n'a pas encore réceptionné l'état 1259.

Par délibération du 09 avril 2025, le conseil municipal avait voté les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	21,30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	15,54 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	9,07 %
Majoration taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	60 %

Compte tenu qu'en 2025, les taux ont été maintenus, il est proposé au conseil municipal de conserver les mêmes taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

DELIBERATION N° 4: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme la maire informe que de nombreuses associations ont sollicité une subvention pour l'année 2026 et propose au conseil municipal d'approuver les attributions suivantes :

Associations	Montant
Beti Ari	17 140 €
Bihotzez	300 €
Classic à Guéthary	2 500 €
Getaria Oroitzen	4 300 €
Getariako Gazteria	10 700 €
GRAAC Getari enea	19 000 €
Groupe Getaria	4 400 €
Les Amis du Musée	1 000 €
Les Naïades	200 €
Ohatze	800 €
Olharroa	6 000 €
Scenitza	800 €
Tennis-Club	3 000 €
Uhabia Ikastola	3 750 €
Urkirola Surf Club	555 €
Lurzaindia	300 €
Entzun Ikus – Gure Iratia	300 €
Euskaltzaindia (Académie langue basque)	300 €
Hemen	300 €
TOTAL	75 645 €

Mme Françoise ETCHAVE : « Avant de procéder au vote, je voudrais vous dire deux mots. On entend et on lit beaucoup de choses en ce moment et j'ai lu qu'il y a des associations qui considèrent leurs subventions comme ridicules. Cela m'a paru un peu fort ridicule. Je vais faire un petit rappel, au-delà du soutien financier qui est important pour toutes les associations, il y a aussi le soutien logistique. Et ce soutien logistique n'est pas négligeable ici à Guéthary. Je vous le rappelle la commune est propriétaire de matériel, plancha, friteuses, tables, chaises, frigidaires, bars, praticables etc... Et tout ce matériel est mis à disposition gratuitement aux associations. Ce matériel est acheminé par les services techniques sur les lieux des manifestations, le port, la terrasse, le fronton, l'église, le musée et il est même installé par les services techniques notamment les praticables, et il est ensuite ramené dans leur lieu de stockage. Evidemment ce service-là, a un coût pour le village, le temps passé par les services techniques, et il a aussi le coût de l'entretien du matériel. Donc tout cela, je pense que l'on peut l'apparenter à une subvention, indirecte certes, car si ce service-là, ce soutien logistique n'existait pas et je vous assure qu'il n'existe pas dans toutes les communes, et bien je pense que ce ne serait pas la même musique pour nos associations. Il y a aussi l'occupation du domaine public qui est mis gracieusement à disposition des associations, ce qui est tout à fait normal. Et il y a aussi des associations qui s'occupent de nos enfants, des associations sportives et culturelles qui s'occupent de nos enfants à l'année, et qui nous permettent de garder nos enfants dans le

village. Et ces associations-là ont besoin d'embaucher des professeurs, des éducateurs, donc cela leur coûte des sous et il y a des associations qui font un évènement dans l'année et qu'on ne voit plus après. Toutes les associations sont considérées de la même façon. Donc le mot ridicule n'a pas lieu d'être. Voilà ce que je voulais rappeler car les subventions accordées sont loin d'être ridicules et les subventions sont accordées à aux associations qui le demandent. »

Mme la maire : « Je voudrais juste préciser que compte-tenu du contexte électoral, nous avons décidé à deux exceptions près, qui sont justifiées, de reconduire pour cette année les mêmes montants de subvention attribués que l'année précédente. Je ne voulais pas que l'on puisse nous taxer d'électorisme ou d'être partisans vis à vis d'associations. »

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions comme ci-dessus indiquées :

- Françoise ETCHAVE, Philippe AGUERRE, Julie DAUBAS ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association BETI ARI,

- Michel DEGERT et Joël COUTIER ne prennent pas part au vote de la subvention à l'association BIHOTZEZ,

- Cédric CURUTCHET ne prend pas part au vote de la subvention à l'association GRAAC Getaria enea,

- Nicole DIRASSAR ne prend pas part au vote de la subvention de l'association OHATZE,

- Pascale ETCHEMENDY ne prend pas part au vote de la subvention à l'association Tennis Club.

DELIBERATION N° 5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Mme la maire présente en détail le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 2 531 835 €

Section d'investissement : 2 248 175 €

Mme la maire : « Ce budget primitif, qu'on a essayé de construire avec la plus grande prudence, tout en essayant de continuer des actions et des politiques qu'on avait menées jusqu'à présent. La section de fonctionnement s'équilibre à 2 531 835 €, en légère augmentation par rapport à l'an dernier. Cette augmentation est due simplement au taux d'inflation, il n'y a pas de dépense supplémentaire ni de charge supplémentaire mais simplement tout augmente, la rémunération des personnels, les charges qui y sont afférentes. En plus cette année, nous avons une participation à la mutuelle qui est obligatoire, on a malheureusement un capital décès qui est à verser. J'en profite pour adresser à la famille Exposito toutes mes sincères condoléances et à l'équipe du personnel municipal qui a perdu un collègue de qualité, toujours disponible, engagé dans son travail, et qui malheureusement s'est battu pendant plusieurs années contre une longue maladie. Un autre qui va partir en retraite anticipée pour invalidité, on va devoir lui verser des indemnités et ses congés payés qu'il n'a pas pris depuis 3 ans puisqu'il est en congés

maladie. Les charges générales, que l'on a évalué à 927 440 € et des charges de personnel qui sont évaluées à 876 685,60€, on essaie dans le calcul de ces charges d'être le plus prévoyant possible. On est attentif et réaliste sur le montant des dépenses à engager.

Quant aux recettes, elles se montent à 2 531 835 €. On se doit de présenter un budget en équilibre. Ces recettes de fonctionnement sont constituées par les produits des services, des ventes de caveaux, des entrées au musée, les prestations reçues de la CAF pour faire fonctionner le centre de loisirs, les contributions des familles aux services périscolaires. En ce qui concerne la garderie, la cantine et l'accueil de loisirs, les dépenses sont supérieures aux recettes. Concernant les impositions directes, on n'a pas encore reçu la notification des impôts publics avec les montants exacts de ce que la fiscalité va rapporter à la commune. Nous avons indiqué une somme estimée et prudente. Les droits de mutations on rebudgete 200 000 € estimés. Sachant que ces droits de mutation faut-il s'en réjouir ou s'en attrister ? à la fois les deux, c'est toute l'ambivalence du système. Chaque fois qu'une vente immobilière se réalise sur la commune, 1,5% est perçu directement par la commune. C'est toujours financièrement une bonne surprise, malheureusement, le revers de la médaille c'est que tout est cher, que l'immobilier est très cher et que tout augmente. La dotation forfaitaire versée par l'Etat, nous n'avons pas reçu la notification officielle mais nous avons reporté le montant de l'an dernier, sachant que l'on a reçu une lettre du 1^{er} ministre, assurant que le montant est DGF ne serait pas touché cette année. Cette année pas de nouveau fond DILICO et le remboursement serait de 30%. Dans les dépenses de fonctionnement il est prévu un virement à la section investissement de 264 270,02 €, qui est en augmentation par rapport au budget prévisionnel de 2025. »

M. Pierre DURONEA : « On pourrait préciser que l'on pourrait s'attendre à des budgets de fonctionnement légèrement diminués sur les factures Enedis, grâce à des investissements, que l'on peu qualifiés de stratégiques. Je pense notamment à la mise en œuvre de panneaux solaires sur la toiture du groupe scolaire. Des investissements stratégiques, sur du long terme, et qui sont encore plus d'actualité dans cette instabilité mondiale que l'on voit naître et on peut s'attendre à des augmentations de tarification électrique. Et aussi de l'investissement sur la modernisation de l'éclairage public avec réduction de consommation. »

Mme la maire : « Effectivement pour cette année, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la moins-value sur les dépenses d'électricité. Cela ne se traduit pas sur le budget cette année, soyons prudents. La section investissement s'équilibre à 2 248 175 €, nous avons dégagé un excédent de 264 000 € que l'on retrouve en ligne 01 en recette. Ce qui nous conduit à avoir recourt à un prêt de 379 502.88 €, ce qui est inférieur au capital de la dette que l'on doit rembourser et théoriquement on va se désendetter encore un peu.

Alors ce qui est prévu cette année, la réhabilitation du sol du fronton, on a l'acquisition d'une parcelle sur la propriété Eskualduna pour pouvoir aménager un parking multimodal. On est en train d'isoler les bâtiments communaux. Là aussi cela fait partie de la politique de rénovation et de transition énergétique que l'on a mis en place. Le pan de toiture sud de l'école s'est doté de panneaux photovoltaïques qui devrait permettre d'atténuer la dépense de fonctionnement qui correspond. Tout cela on le doit, à un recrutement fait en septembre, d'un jeune économiste des flux, qui je pense va s'avérer indispensable. On a aussi au titre des investissements l'aménagement de l'ancien presbytère en 2 logements, logements accessibles. »

Mme Julie DAUBAS : « Les travaux du presbytère devraient commencer mi-mars, on part pour 1 an de travaux. Seront aménagés 2 T3 de 70m² entièrement rénovés. »

Mme la maire : « Cela va nous permettre de loger 2 familles sous maîtrise municipale. C'est un projet qui nous permet de conserver ce patrimoine qui est le presbytère et de créer 2 appartements. Pour le chemin Inta, ce sera 5 appartements. Mais il faut que l'on puisse accueillir de nouveaux Getariar. On continue d'investir pour l'amélioration de l'éclairage public, une source

d'économie. L'entretien de notre patrimoine qui représente une part de ce budget d'investissement, car on a la chance d'avoir un patrimoine important à Guéthary qui est une source de revenu qui n'est pas négligeable, les revenus de notre patrimoine sont le l'ordre d'un peu plus de 700 000 €, un tiers du budget, donc évidemment cela nécessite quelques frais d'entretien. Il y a aussi un gros dossier qui est en cours mais qui ne va pas aboutir cette année, mais il y a quelques dépenses qui y sont inhérentes, c'est la passerelle qui se situe au bout du chemin du trinquet, qui permet de passer au-dessus de la voie ferrée. C'est un gros investissement, à prévoir l'année prochaine si l'on obtient l'autorisation de travaux de la SNCF. Nous en sommes au niveau des études, diagnostics, c'est une charge qui va s'imposer de fait à la prochaine équipe. J'ai omis de parler dans les dépenses d'investissement, du plan partenarial, que l'on a conclu avec l'Etat, la CAPB, la commune de Bidart et le syndicat des mobilités, qui porte sur plusieurs études, 3 actions concernant Guéthary: l'étude des ouvrages entre Parmentia et la jetée des Alcyons, études estimées à 70 000 € avec 50% pris en charge par le Fonds vert, on pourrait obtenir 30% pour un autre financeur, resterait à la commune 14 200 € ; l'étude du parking de la terrasse-belvédère, qui est en cours, une étude évaluée à 40 000 € avec une prise en charge de 50% du Fonds vert, 20 000€ à la charge de la commune, et enfin l'acquisition foncière d'une parcelle d'Eskualduna, pour pouvoir aménager du stationnement et peut-être une ligne de bus qui y passera, à proximité de la gare, le Fonds vert subventionne à hauteur de 30% sur cette opération. Le coût total de ces action engagées de 416 000 €, avec une part communale de 249 000 € et 145 000 € en subvention de Fonds vert. Je voulais faire ce point pour le PPA.»

M. Benoit LAMERAIN : « Au nom du groupe minoritaire, on voudrait attester ici de la bonne foi du budget présenté. Je vous remercie pour la deuxième ou troisième année consécutive où vous avez pris le temps d'expliquer ce budget en détail, de l'avoir mis sur la table, nous avons pu discuter des différentes lignes, nous avons pu arbitrer ensemble beaucoup de choses, beaucoup de montants, d'investissements, nous avons pu discuter de certaines lignes qui avaient augmenté, d'autres baissé, nous avons pu avoir des explications en temps en heure. Je voudrais dire que ce budget me paraît sincère et bien construit, il me paraît honnête, il me paraît prudent, il me paraît sain, et pour toutes ces raisons je vais voter ce budget. »

Mme la maire : « Je vous remercie. Deux petites précisions, dans budget investissement nous n'avons pas inscrit de projet pharaonique pour cette année 2026, n'étant plus aux commandes ces prochains jours. L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élevait à 2 566 267,59 € ce qui amène le ratio de désendettement 4,23 années de désendettement. Alors lorsqu'on me dit que nous sommes au bord de la tutelle d'Etat, excusez-moi, j'ai une commune voisine et amie qui est à 20 ans. Alors eux ont du souci à se faire et je n'aimerais pas être à la place des responsables. L'échelle est de 1 à 10, c'est au-delà de 10 on commence à avoir les signaux d'alerte. J'ai lu dans notre journal local, à La Bastide qui est à 4,2% et où ils considéraient que les finances étaient saines et justes. »

M. Benoit LAMERAIN : « Le ratio de désendettement à Bayonne est de 6 ans. »

Mme la maire : « L'agglomération Pays Basque doit être à 12, voilà ce que je voulais vous dire par rapport au budget. Le fruit de nos commissions finances, aussi avec Caroline et Fabien, est de pouvoir se reposer les bonnes questions. Je voulais remercier le travail effectué par Fabien LANGERAERT et Caroline GLOTIN pour l'élaboration de ce budget, pour la gestion de nos finances faite quotidiennement. L'exercice budgétaire cela fait 2 mois que nous l'avons commencé, c'est un petit marathon car nous n'avons pas toujours les données pour permettre de faire les projections pour l'année en cours, mais en tout cas, c'est un énorme travail effectué, avec beaucoup de compétences et de rigueur, je voudrais vous associer à moi pour remercier les

services. Je rappelle juste :

Section de fonctionnement : 2 531 835 €

Section d'investissement : 2 248 175 €. »

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. Pierre PAULIAC s'abstient) décide de voter le budget primitif 2026 de la commune tel qu'il lui a été présenté.

DELIBERATION N° 6 : DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET AUTRES TARIFS

Mme la maire propose au conseil municipal de fixer les redevances d'occupation du domaine public et autres tarifs comme suit :

TRAVAUX	Échaffaudage	par tranche de 10 mètre linéaire	par mois	100,00 €	
			pour 15 jours ou moins	80,00 €	
	Dépôt de matériaux	pour 4m ²	par mois	200,00 €	
			pour 15 jours ou moins	180,00 €	
	Droit de stationnement	grue flèche de - de 10 mètres	par mois	100,00 €	
			pour 15 jours ou moins	80,00 €	
		grue flèche de + de 10 mètres	par mois	250,00 €	
élévateur treuil tracteur engins divers panneaux de clôture de chantier cabane de chantier abri de chantier benne		par mois	100,00 €		
		pour 15 jours ou moins	80,00 €		
Plateforme au- dessus de l'atelier communal		par mois	550,00 €		
ACTIVITES COMMERCIALES	Terrasse en front de mer	par m ²		70,00 €	
	Terrasse centre village	par m ²		55,00 €	
	Étalage / devanture commerciale	par 6 m ²		113,50 €	
	Vente ambulante		par jour	300,00 €	
	Plateforme chemin de Cenitz			par jour	500,00 €
				1/2 journée	250,00 €
Marché artisanal	Abonnement		toute la saison	114,90 €	

		dimanche	juillet/août occasionnel	230,80 € 28,40 €
	Marché nocturne	Abonnement	toute la saison occasionnel	160,60 € 39,60 €
	Brocante	Abonnement	toute la saison occasionnel	229,80 € 34,50 €
	Cours de pelote sur le fronton		par heure	17,30 €
	Occupation du fronton mairie		par jour	600,00 €
	Occupation du fronton Saraleguinea		par jour	300,00 €
	Plot pour chapiteau		à l'unité	61,00 €
	Droit de stationnement taxi		par an	283,20 €
PORT	Anneau	inscrit	par an	45,70 €
		non-inscrit maritime	par an	67,90 €
	Cabane	inscrit	par an	67,90 €
		non-inscrit maritime	par an	110,50 €
	Droit urlisation outillage		par an	67,90 €
Anneau stand-up paddel, canoe, kayak		par an	32,60 €	
PARKING A BATEAUX JETEE DES ALCYONS	Résident de Guéthary		par an	68,00 €
	Hors commune		par an	288,60 €
OCCUPATION DES BÂTIMENTS OU TERRAINS COMMUNAUX	Etchartia	Association Ideki	par an	205,30 €
		Association Les Amis du Musée	par an	205,30 €
		Association Olharroa	par an	205,30 €
		Association Bihotzez	par an	205,30 €
		Association Urkirola	par an	205,30 €
	Itsasoan	Association Terre d'O	par an	205,30 €
		Association Getaria Taldea	par an	205,30 €
	Salle Behereta	Association Getaria Gazteria	par an	205,30 €
	Blockhaus	Association Ohatze	par an	205,30 €
		Association Gens de Mer	par an	205,30 €
Haize Geriza				

	Jardins coopératifs	Association Baratzeak	par an	205,30 €
	Club House	Association Tennis Club	par an	1 629,50 €
SALLES ANIMATION SOUS LA MAIRIE	Salle Elizaldia	Localtion régulière	pour 2h/semaine 1/2 journée ou	57,60 €
		Occasionnel	soirée journée	57,60 € 103,80 €
	Salle Haipoure	Résident	1/2 journée ou soirée journée	103,40 € 173,20 €
		Non-résident	1/2 journée ou soirée journée	144,30 € 288,60 €
	Caution			320,00 €
SALLE DU CONSEIL MUNICIPALE	Assemblée Générale	Association de la commune		Gratuit
			1/2 journée journée	103,40 € 173,20 €
CIMETIERE	Concession	par m ²	pour 50 ans	205,90 €
			pour 30 ans	137,60 €
			pour 15 ans	97,10 €
	Drainage			276,60 €
	Colombarium/cavurne		pour 30 ans	1 241,10 €
			pour 15 ans	868,20 €
	Dépositoire	les 3 premiers mois	par jour	1,00 €
les 3 mois suivants		par jour	3,20 €	
Reprise d'une concession abandonnée			1 897,40 €	
Vente de caveau			2 600,00 €	
PHOTOCOPIES	A4	recto		0,30 €
		recto/verso		0,50 €
	A3	recto		0,50 €
		recto/verso		0,70 €
ENTREE MUSEE	Tarif individuel			4,00 €
	Tarif réduit groupe			2,00 €
	Gratuit pour les Guéthariar, les - de 26 ans et les membres de l'association des Amis du Musée			
VENTE D'AFFICHE				15,00 €
				10,00 €
				3,00 €

VENTE CARTE POSTALE	1,00 €
VENTE D'OUVRAGE	8,00 €
	15,00 €
	18,50 €
	25,00 €

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme la Maire :

- à fixer, à compter du 1^{er} avril 2026, les redevances d'occupation du domaine public et autres comme ci-dessus indiqués,
- à signer les autorisations nécessaires et conventions d'occupation,
- à encaisser ces recettes au budget.

Délibération n°7 : Demande de financement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque conformément au dispositif d'accompagnement des communes pour des études préalables

Madame le maire rappelle la décision prise en juin 2025 par l'EPFL Pays Basque d'acquérir pour le compte de la commune de Guéthary le bien Eskualduna et d'en assurer le portage.

Pour engager la réflexion sur le devenir d'Eskualduna, la commune souhaite dans un premier temps améliorer la connaissance de l'état du bâtiment et étudier les pistes d'intervention. Ces études préalables serviront d'aide à la décision.

Un diagnostic structure a été réalisé en juillet 2025, il fait état de nombreuses dégradations. Pour compléter ce diagnostic, une estimation du coût des travaux de réhabilitation des structures d'Eskualduna a été réalisée. La commune souhaite disposer d'une analyse technique et financière détaillée afin de comparer divers scénarios d'intervention sur le bâtiment. En conséquence, elle a confié en janvier 2026 à VERDI ingénierie la mission d'évaluer, sur la base d'une visite du site, le coût d'une éventuelle démolition du bâtiment Eskualduna.

Afin de l'aider dans la mise en œuvre de cette étude, la commune a sollicité l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. En effet, la CAPB propose un service d'ingénierie à l'écoute des demandes et des attentes des communes, capables de les conseiller en amont et durant toutes les étapes de leur projet en lien avec les politiques publiques communautaires en matière d'habitat, de mobilité, de valorisation des patrimoines, de tourisme ou encore d'aménagement du territoire. La mission Ingénierie aux communes, au sein de la Direction Aménagement, a ainsi vocation à accompagner « en mode projet » la formalisation, le montage et le suivi de projets structurants sous maîtrise d'ouvrage communale.

Cet accompagnement technique et administratif est complété par une ingénierie financière via un co-financement des études préalables en application du Règlement d'intervention voté en Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2021. Ces études préalables dites amont ou pré-opérationnelles, comprennent l'ensemble des études d'opportunité et de faisabilité nécessaires à la définition du pré programme et du programme de l'opération considérée.

L'aide financière est modulée en fonction du potentiel financier (PF) par habitant de la commune suivant les trois seuils suivants :

Montant potentiel financier / habitant	Pourcentage de cofinancement de l'étude
< 960 €	50%
960 ≤ PF < 1200 €	25%
≥ 1200 €	15 %

M. Cédric CURUTCHET : « Il s'agit d'une étude diligentée par le bureau d'étude Verdi, partenaire de l'EPFL, qui nous applique le même tarif cadre qu'il applique aux organismes de l'agglomération et à l'EPFL, dans l'optique d'établir un rapport d'estimation du chiffrage de la démolition potentielle, ou ce que coûterait dans l'absolue, la démolition du bâtiment Eskualduna. Cela s'inscrit dans la constitution d'un cahier des charges qui aura pour vocation à définir un avenir à l'ensemble Eskualduna, et cela vient alimenter les potentiels scénarios de l'étude de concertation qui sera menée derrière. Une étude a déjà été menée sur le renforcement, celle-là est l'étude de la potentielle démolition et donc le coût de cette étude est de 2 700 € dont 15% sont pris en charge directement par la CAPB. »

Mme la maire : « Je voulais informer le conseil municipal que la vente Eskualduna a été formalisée lundi matin en l'étude de Maître Anaïs Bordes après quelques rebondissements de dernière minute, à la manière des propriétaires. C'est 3 ans de négociation, l'EPFL est officiellement propriétaire du bâtiment avec certaines conditions de réalisation à venir mais avec un séquestre qui permettra de garantir cette exécution de travaux. Ça y est c'est fait, je suis très satisfaite d'avoir pu boucler ce dossier avant la fin de ce mandat, parce que cela nous a pris entre le volet urbanisme puis le volet négociation, cela nous a pris beaucoup de temps, on n'avait pas à faire à des gens dont la parole avait de la valeur, donc il a fallu batailler, même s'il est très attaché à Guéthary et que c'était un crève-cœur de vendre ce bâtiment le hitza-hitz, cela il ne connaît pas. Pour arriver à ce résultat c'est beaucoup de travail de coups de fil, de rendez-vous chez Maître Bordes. Je voudrais remercier Luc Moulun, Bruno Mocreia, Benjamin Lurgue qui nous ont accompagné dans ces échanges et ce travail. Et cela est dû aussi au travail de Cédric Curutchet. Et je crois que c'est une bonne chose, que l'on peut se réjouir pour Guéthary mais attention à ne pas en faire n'importe quoi. »

M. Cédric CURUTCHET : « Au-delà de cela, il s'agit d'un programme de subventionnement qui pourra être appliqué à tous les projets d'études à venir sur ce dossier à hauteur de 15% systématiquement. »

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide:

- De retenir l'offre présentée par VERDI Ingénierie pour un montant de 2 700 € HT,
- De solliciter l'appui technique, administratif et financier de la Communauté d'Agglomération Pays Basque conformément au dispositif d'accompagnement des communes adhérentes formalisé au travers du Règlement d'intervention en matière d'ingénierie aux communes,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à sa mise en œuvre dont la convention de cofinancement avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

DELIBERATION N° 8 : APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE DEPÔT- VENTE DU LIVRE « Guéthary – Getaria, Regard d’artistes – Artisten soak » AVEC L’OFFICE DE TOURISME PAYS-BASQUE

Suite à l’édition du livre « Guéthary – Getaria, Regard d’artistes – Artisten soak » réalisé par la Commune, Mme la maire propose de mettre le livre en dépôt-vente au bureau d’accueil touristique de Guéthary, selon les conditions suivantes :

- le prix de vente public :25 €,
- 25 % du prix de vente reste acquis au titre de la commission sur chaque vente,
- le reliquat de 75% sera versé à la commune mensuellement.

M. Joël COUTIER : « Cette proposition de convention car ce livre se vend moyennement, qu’il en reste un stock en mairie, qui occupe de la place, donc on a demandé à l’office de tourisme puisque le livre est chez eux en démonstration, s’ils pouvaient faire la vente de l’ouvrage. Sachant que le livre sera en vente qu’à l’office de tourisme de Guéthary.»

Décision :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité décide :

- D’approuver la convention pour le dépôt-vente du livre « Guéthary – Getaria, Regard d’artistes – Artisten soak » au bureau d’accueil touristique de Guéthary
- D’autoriser Mme la maire à signer la convention de partenariat avec l’office de tourisme Pays-Basque.

Mme la maire : « Pour les 4 prochaines délibérations, malheureusement je vais être au regret de les retirer de l’ordre du jour du conseil municipal. C’est un dossier dans lequel je me suis personnellement impliqué depuis plusieurs années. J’avais à cœur que ce dossier se clôture avant la fin du mandat, je n’ai pas réussi à mettre tout le monde d’accord, malgré des réunions, des tentatives de médiation qui ont été faites ici en mairie ou chez le notaire, à chaque sortie de réunion, j’avais l’impression que l’on avait avancé d’un pas et deux jours après, les uns ou les autres revenaient sur les positions et on reculait de deux pas. Je pensais que l’appropriation par la commune des terrains Jaureguy aurait permis de régler ce dossier, mais forcée de constater que chacun reste accroché à ses positions, je n’ai pas réussi à aboutir. Je ne peux que le regretter, parce que certains ont fait preuve de leur bonne volonté, et je ne peux que déplorer le climat qui s’est instauré au fil des années, et les dernières injures que j’ai reçues hier soir me conduise aujourd’hui à jeter l’éponge. Je suis désolée mais ces 4 délibérations sont retirées de l’ordre du jour mais j’espère que certaines pourront aboutir car c’est l’intérêt de tout le monde d’avancer sur ce dossier. »

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR Mme LE MAIRE en application des articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

MOUHICA – Réfection avant-toits Village vacances – 13 583 € HT

CBTP – Reprise busage – 12 722 € HT

PLYSOL SUD-OUEST – Réfection sol de la cour du groupe scolaire – 11 046,60 € HT

INFORMATIONS DU MAIRE

Présentation de l'état annuel des indemnités des élus perçues en 2025

L'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 (art. 93) stipule que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros et en brut, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions ; cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux.

Nom	Prénom	Fonction	Montant des indemnités (Brut / annuels)
BURRE-CASSOU	Marie-Pierre	Maire	19 730,52 €
ETCHAVE	Françoise	adjointe	4 932,60 €
DEGERT	Michel	adjoint	4 932,60 €
DIRASSAR	Nicole	adjointe	4 932,60 €
CURUTCHET	Cédric	adjoint	4 932,60 €
AGUERRE	Philippe	délégué	2 466,36 €
AUZI	Marthe	déléguée	2 466,36 €
DURONEA	Pierre	délégué	2 466,36 €

Le conseil municipal prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités des élus pour l'année 2025, ci-dessus.

Mme la maire : « Je voulais vous dire des choses un peu plus personnelles. Je tiens à remercier le personnel communautaire, avec qui nous travaillons régulièrement, je voudrais sincèrement remercier tout le personnel communal mais également au service d'instruction des droits du solet du changement d'usage, je pense au service de la gestion littorale, je pense à Mme DUTHILLEUL pour le travail qu'elle a fait avec la commission d'urbanisme, qui a été très important, qui a permis de créer un lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui est plus qu'utile pour la gestion des permis de construire, j'en oublie certainement. Concernant le personnel communal, je pense qu'on a souvent une image dégradée des fonctionnaires en général, et plus particulièrement des fonctionnaires territoriaux, des services techniques également, je pense qu'on a une équipe de valeur ici à Guéthary, de gens compétents, engagés, qui travaillent, qui sont disponibles, et qui on peut toujours demander même si je pense ne pas en avoir abusé. J'ai essayé de respecter le travail des uns et des autres et je voulais vous exprimer toute ma gratitude. J'espère Caroline que tu pourras transmettre mes mots à l'ensemble du personnel. Et toi tout particulièrement, pour la façon dont cette dernière année de mon mandat s'est passée à tes côtés, je vais avoir du mal à trouver les mots pour t'exprimer combien je te suis reconnaissante, de la façon dont tu as pris à bras le corps cette fonction, tant au niveau des relations avec moi, qu'avec les élus, les relations que tu as noué avec le personnel, tu arrives à leur dire les choses avec ta sérénité, ton calme, tu es toujours d'humeur égale, ça a été un vrai bonheur de travailler avec toi, et je voulais t'exprimer toute ma reconnaissance personnelle. Avec

l'équipe, nous avons eu un mandat compliqué, on a démarré avec une période très anxiogène, le COVID, nous n'avons pas pu nous réunir immédiatement et je pense que quelque part, qu'il y a eu un décalage entre l'euphorie de la victoire, excusez-moi Benoit et Thierry, et la mise au travail. Il y a quelque chose qui ne s'est pas fait immédiatement. On a eu un mandat compliqué car nous avons eu des dossiers complexes à gérer. Chacun s'est attaché à traiter, chacun a beaucoup travaillé, on parlait d'Eskualduna, 3 ans de travail, tous les dossiers n'ont pas pu aboutir, j'ai quelques regrets en quittant cette fonction, le regret de ne pas avoir réussi à vous convaincre pour le dossier pôle médical, on n'a pas réussi à le monter comme il faut certainement, c'est un regret de ce mandat. En tout cas, je souhaite à la prochaine équipe qui sera en place, de pouvoir travailler avec l'opposition ou la majorité, dans le même état d'esprit qui a présidé nos réunions de travail ces 6 dernières années. On s'est respecté, on s'est écouté, Dominique FERRERO a eu l'intelligence de faire en sorte que l'on puisse travailler ensemble, chacun avec nos avis qui n'étaient pas toujours partagés sur certains sujets mais de la même façon avec les membres de l'équipe majoritaire, nous n'avons pas été d'accord sur certains sujets, mais je crois que le cap qu'on avait tous était sensiblement le même et cela c'est important. Je pense que le mandat à venir sera différent car les caps, quel que soit celui qui sera majoritaire, ne sera pas vraiment en adéquation avec les autres. Respect, écoute et pour cela je voulais remercier, j'ai parlé de Dominique qui nous manque et nous manque encore par son esprit, son intelligence, son élégance. Benoit tu as su reprendre le flambeau qu'il a malheureusement laissé, tu as su le reprendre dans le même esprit, et donc je voudrais vous remercier tous les 3 de ce qu'on a pu faire et d'avoir pris part activement parce que je pense que ce n'est pas facile d'être dans l'opposition, que l'on peut avoir tendance à baisser les bras, ce qui n'a pas été votre cas et je pense que dans chaque dossier, que j'ai évoqué tout à l'heure, vous vous êtes impliqué au même titre que tout le monde. Merci à tous. Pour moi, ça a été un honneur de servir ce village que j'aime et que je respecte, ainsi que ses habitants. Si je dois retenir quelque chose de cette expérience municipale, c'est la qualité des liens humains que j'ai pu nouer partout, dans les instances où j'ai pu siéger, ici au sein du conseil, avec les habitants du village, j'ai fait de belles rencontres que je n'aurais pas faites si je n'avais pas été dans ce siège depuis maintenant 9 ans. Merci à vous tous de vos accompagnements pendant ces 6 années et le sens de l'engagement n'est pas dans la fonction occupée mais dans le lien tissé et le bien que l'on laisse derrière soi. »

M. Benoit LAMEARAIN : « Madame le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Nous voici arrivés au terme de la dernière délibération du dernier conseil municipal de cette mandature. La commune est désormais dotée d'un budget, Eskualduna vient d'être racheté par l'EPFL au terme d'une négociation ligne à ligne, et nous voilà tous prêts à laisser notre siège, non sans émotion, car d'autres personnes se présentent, se pressent, se bousculent même devant le fronton de la mairie, décidées à s'engager pour la commune, comme nous l'étions nous-mêmes il y a 6 ans. Il faut je crois, plutôt s'en réjouir.

Que de chemin parcouru depuis ce premier conseil municipal masqué, tenu en plein COVID où la chaleur humaine manquait quelque peu à l'appel... Six ans c'est à la fois court pour mener à bien des projets structurants pour le village, mais dans un climat orageux comme ce jour-là, ces 6 années auraient pu devenir un long chemin de croix. C'est sûrement la première chose que nous avons tous compris autour de la table : prolonger les querelles de la campagne, au delà de nous faire du mal, ne servirait pas le village. Alors nous avons mis de côté nos petites rancœurs et nous nous sommes mis au travail, chacun à sa place.

Les commissions hebdomadaires, régulières (ou moins régulières), les réunions ponctuelles propres à certains projets, les réunions plénières, les réunions de chantier, les conseils municipaux, les rencontres avec préfet, sous-préfet, sénateurs, députés, fonctionnaires de l'agglomération, commerciaux, ingénieurs, bureaux d'étude, entreprises. Le temps passé à lire budgets,

règlements, délibérations, procès-verbaux, plans, annexes et autres conventions... Heureusement pour le budget communal, personne ici n'a compté les heures passées ni s'est fait payer à leur juste mesure.

Alors que nous sommes gratifiés depuis quelque temps d'un public nouvellement intéressé, il me semble utile de rappeler que l'engagement municipal dans un petit village, c'est un bénévolat modestement indemnisé et rien de plus. Un engagement où il y a plus de coups à prendre que de médailles à recevoir.

Je vous rassure tous, je ne vais pas, devant le public rassemblé aujourd'hui, tenter de résumer ce mandat, je n'en ai pas envie, car j'aime à croire que tout ça nous appartient aussi un peu. Chacun de nous sait ce qu'il a donné pour cette commune et j'ose penser que ce que chacun a mis dans ce pot commun nous lie tous, désormais, un peu. Sommes-nous devenus de grands amis pour autant ? Non bien sûr. Mais nous nous souviendrons de ce travail prenant, régulier, enrichissant, enthousiasmant, frustrant parfois aussi. Et lorsque nous nous croiserons dans la rue, nous nous rappellerons ce travail d'équipe au service de la communauté, et nous échangerons alors une poignée de main un peu plus appuyée ou quelques regards complices, nous qui venons pourtant initialement de deux bords différents.

Du côté de la minorité, (oui à Guéthary, on dit minorité, pas opposition. C'est notre coquetterie, notre fierté aussi. Cet égard de langage perdurera-t-il ? Reverra-t-on une « opposition » ? L'avenir nous le dira...). Du côté de la minorité donc, il y a eu du mouvement : d'abord le départ de Madiha Larrouset, puis le décès de Dominique Ferrero. Mais notre groupe a tenu bon, nous avons siégé, nous avons respecté notre parole, tenu notre engagement auprès des Getariar, et je remercie Pascale Etchemendy et Thierry Genin-Etcheberry d'avoir complété les rangs au moment voulu. Je crois que s'il y a bien un constat à faire c'est la régularité du travail de ce conseil municipal et les efforts pour maintenir sa complétude.

Si je dois faire un bilan personnel de ce mandat, il prendra la forme d'une repentance courte et implacable : je me suis trompé sur beaucoup de sujets. Pas sur tous heureusement, mais suffisamment pour en faire état devant vous ce soir. Assis à la table du conseil avec des idées toutes faites, comme celles qu'on entend durant cette campagne, il a bien fallu commencer à voir le réel et à me défaire de ces préjugés car les faits sont têtus !

Charles Peguy dit : « Il faut toujours dire ce que l'on voit. Et surtout, ce qui est plus difficile, voir ce que l'on voit. » À force de voir le même réel autour de cette table et de ne diverger que sur les manières d'y répondre, les sujets de désaccord se furent de plus en plus rares au cours du mandat, et pas parce que la minorité aurait retourné sa veste, mais grâce à une présence continue, des échanges sincères et constructifs, quelquefois vifs. Une vraie démarche de consensus, volontaire souvent, contrainte parfois, telle est la ligne de conduite que nous avons choisi d'adopter, dans l'intérêt du village. La majorité l'a comprise, il faut ici le saluer et remercier tous les élus qui ont joué le jeu.

Je voudrais donc adresser mes remerciements à chaque élu autour de cette table pour ce travail, ces désaccords exprimés dans un esprit républicain qui rend fécond le débat d'idées, pour cette intelligence collective qui a su émerger et se renforcer au fil des années. Il me faut plus particulièrement vous remercier Marie-Pierre, pour avoir permis cela et l'avoir présidé.

Après 8 ans en charge des affaires de cette commune, je sais que laisser votre place dans quelques jours n'est pas une étape facile. Je souhaitais simplement vous remercier pour ce travail accompli, pour cette charge que vous avez portée sur vos épaules et dont peu de gens prennent la mesure. Je vous remercie pour avoir su changer d'avis ou ajourner certaines

décisions lorsque nous vous avons exprimé nos désaccords. À vos côtés Marie-Pierre, ainsi que vous autres conseillers municipaux, j'ai appris, beaucoup.

Je reste en désaccord avec vous Marie-Pierre sur certains sujets, et davantage sur la forme que sur le fond, mais est-ce bien grave ? Est-ce cela qui restera ? Je ne le crois pas, je choisirai plutôt de retenir ce travail collectif et ce que ce mandat aura permis d'accomplir en termes d'acquisitions stratégiques, acquisitions qui profiteront aux prochains conseillers municipaux qui s'assièront à notre place. Un Getariar bien identifié et pour ne pas le nommer M. Couteau, m'a dit un jour : « le mandat qui s'achève fut un mandat de planification, d'acquisition stratégique. Le prochain mandat sera un mandat de concrétisation, l'un n'allant pas sans l'autre. »

Enfin, pour terminer, je souhaite adresser un chaleureux remerciement à Michel Degert qui m'a apporté une aide précieuse lors des derniers mois et qui m'a permis de mieux mesurer tous les chantiers mis en œuvre par la commission travaux durant ces 6 années. Je voudrais aussi remercier Caroline, qui a accepté de répondre promptement et efficacement et à mes sollicitations durant ce mandat.

Vous me permettrez Marie-Pierre d'adresser mes derniers remerciements aux élus de la commission urbanisme : Michel, Nicole, Julie et Cédric. Avec vous durant ces six années, chaque mercredi pendant 4 ou 5 heures, qu'il pleuve qu'il vente ou qu'il neige, nous nous sommes réunis pour instruire une dizaine de dossiers, faire les visites de conformité et recevoir tous les pétitionnaires désireux d'exposer leur projet à la commission urbanisme de Guéthary. Ce fut un travail difficile, exigeant, prenant, passionnant, frustrant aussi un peu : le règlement nous ayant quelquefois obligé à dire oui alors que nous pensions non, mais plus difficile encore il nous a aussi contraint à dire non lorsque nous aurions pourtant aimé dire oui. On nous a prêté des décisions autoritaires, idéologiques, des rendez-vous donnés tardivement et volontairement ou des échanges discriminants tenus en Euskara avec les pétitionnaires et beaucoup d'autres bêtises encore... Je peux attester sur l'honneur qu'il n'en est rien. Nous avons juste accompli ce travail ingrat de réguler et réglementer l'urbanisme dans ce petit village protégé, ce secteur patrimonial remarquable où chacun aimerait que le règlement s'applique chez son voisin, mais surtout pas chez lui. Nous avons ri, souvent, et cela fut appréciable. Nous garderons en mémoire certains dossiers épineux, certains architectes très sûrs de leur bon goût, quelques entretiens musclés et des rencontres cocasses. Pour tout ce que j'ai appris et le temps de travail passé à vos côtés, dans la bonne humeur, je vous dis un grand merci. Lorsque la tempête a soufflé dans ma vie, ma collègue Agnès Lassalle assassinée à quelques classes de la mienne et que ma foi en mon métier a vacillé, les rendez-vous d'urbanisme du mercredi après-midi ont été un repère et un rendez-vous de travail constructif où, à ma place, je me suis senti utile.

Le Hagakure, un manuel de philosophie japonaise écrit au 17ème siècle à destination de tous les serviteurs et conseillers affirme qu'il faut savoir aborder les dossiers importants avec un peu de légèreté mais il faut toujours s'employer à traiter les petits dossiers avec beaucoup de sérieux. C'est ce que je retiendrai du travail hebdomadaire autour de cette table et j'ose croire que je me suis employé à appliquer cette philosophie aux affaires de la commune, accompagné du peu d'humour que je possède. Nous pouvons quitter la table du conseil ce soir, non pas en pensant que nous avons tout réalisé parfaitement, sans erreur, sans maladresse, mais partons avec la satisfaction d'avoir appris et cheminé ensemble, travaillé et œuvré pour la communauté en bonne intelligence, avec conviction et sincérité et au mieux de nos possibilités. Désormais c'est le temps qui nous jugera. »

Mme la maire : « Merci pour ces mots bienveillants qui me touchent particulièrement. Tu l'as dit c'est un moment difficile pour moi. Je pense que nous avons tous appris avec ces fonctions, c'es

enrichissant, mais un enrichissement personnel, humain qui n'est à la mesure de rien d'autre je pense. On retiendra des anecdotes à partager entre les uns et les autres. Tu l'as dit à Guéthary, on parle de minorité pas d'opposition, mais je pense que cette terminologie a du sens et est le reflet du climat qui a présidé à nos réunions, nos nombreuses réunions. J'espère que le cap qu'on a donné sera poursuivi. On a fait du travail on a connu des dissuasions, pas des échecs, on a pas fait tout ce que l'on voulait faire mais pas comment on voulait le faire, mais on peut partir tous avec le sentiment du travail propre et accompli et puis, si essayer de conserver une âme à ce village, une identité, pouvoir faire en sorte que des jeunes familles et des gens viennent s'y installer en permanence, si c'est de l'idéologie je l'accepte, par contre tomber dans le populisme c'est quelque chose que je n'accepterais pas, jamais »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

Mme la Maire,



Marie-Pierre BURRE-CASSOU

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Auzi' with a stylized flourish at the end.

Marthe AUZI